

5èmes Journées nationales de France urbaine

Reims, 22 et 23 septembre 2022

Jeudi 22 septembre 2022 – 16h00-17h30

Atelier n° 8 : Coût de l'énergie, autonomie, fiscalité, ... : relations financières Etat/collectivités

Intervenants :

- Claudine Bichet, 1^{ère} adjointe au maire de Bordeaux, en charge des finances, du défi climatique, et de l'égalité hommes-femmes, vice-présidente de Bordeaux Métropole
- François Rebsamen, co-président de la commission Finances de France urbaine, maire de Dijon, président de Dijon Métropole
- Alain Richard, sénateur du Val d'Oise
- Johan Theuret, directeur général adjoint chargé du pôle ressources, ville de Rennes et Rennes Métropole

Animateur : Franck Claeys, délégué adjoint France urbaine

Problématique :

Sur le front des finances locales, ce début de quinquennat est marqué par des déclarations du gouvernement mettant en avant son souhait de renforcer la coproduction de l'action publique avec les élus locaux. Mais également par la confirmation, sans concertation, de la suppression de la CVAE, première entorse à l'intention de dialogue affichée. Dans ce contexte, l'atelier visera à expliciter pourquoi et comment, un « pacte de gouvernance », régissant les relations financières entre l'Etat et les collectivités, mérite d'être défendu.

Un projet de loi de programmation des finances publiques devant venir préciser les modalités d'association des collectivités à la trajectoire globale des finances publiques, un projet de loi de finances pour 2023 devant préciser les modalités de compensation de la CVAE : tels seront les sujets majeurs à l'agenda de la rentrée parlementaire. Cette actualité sera partagée et débattue, et l'atelier visera à esquisser des réponses partagées :

- Comment, alors que les incertitudes se multiplient, comment réaliser et mettre en œuvre des programmations pluriannuelles d'investissements (PPI) porteuses d'investissements au service (notamment) de la transition écologique ?
- De quelle façon la trajectoire pluriannuelle que va préciser la loi de programmation peut-elle accroître la visibilité à laquelle aspirent légitimement les gestionnaires locaux ?
- Quelles sont les arguments qui pourraient faire en sorte que l'amputation annoncée de l'impôt économique local soit contrecarrée, ou, à défaut, ne vienne pas annihiler les efforts des collectivités en faveur du développement économique ?



JOURNÉES NATIONALES
FRANCE
URBAINE
MÉTROPOLIS, AGGLOS ET GRANDES VILLES



REIMS

22•23 SEPTEMBRE 2022